



# L'écho boinvillois

## ***A la une...***

**A**près cet hiver rigoureux le printemps semble enfin là.  
Il est maintenant possible de penser à réparer nos routes qui ont beaucoup souffert de conditions climatiques rigoureuses.

Les travaux de ravalement et d'isolation de la façade nord de la Mairie ont repris ainsi que la construction de la rampe de secours de la dernière classe.

Ce dernier aménagement mettra un point final aux travaux de la Garderie périscolaire et de l'école. Ce grand chantier a montré à quel point la commune et la communauté de communes pouvaient travailler de concert sur de grands projets. J'en veux aussi pour preuve la route de Bretonville à Ablis.

Je voudrais rappeler que la sécurité est l'affaire de tous et que tous les moyens matériels ont leurs limites si on ne respecte pas le code de la route.

Le plateau surélevé et les stops de Bretonville ont prouvé leur efficacité. Aussi, nous allons maintenant étudier avec la Direction des routes du Département comment faire ralentir les véhicules traversant notre commune.

Notre centre de loisirs est maintenant pleinement opérationnel et prêt à accueillir vos enfants les mercredis ainsi que les prochaines vacances scolaires.

Je voudrais terminer par un petit mot au sujet de la méga décharge de Groslieu. Le projet n'est plus d'actualité mais je vous invite à rester vigilant et à continuer à soutenir l'Accet.

### ***Dans ce numéro :***

Etat civil	2
Infos mairie	2-5
Environnement	5-6
Zoom sur	7-8
La vie des associations	8-9
Informations diverses	9

*Bien cordialement.*

*Jean-Louis FLORES*



## Etat civil

Bienvenue à :  
BASTIEN Tom, Esteban, Denis né le 26/11/2010

### Naissances



### Décès

SARADA Eliane, Zahri décédée le 20 novembre 2010



## La mairie vous informe

### L'essentiel des conseils municipaux des 18 décembre 2010 et 11 février 2011

#### ⇒ Relais assistantes maternelles

Le conseil municipal a autorisé le Maire à conclure une convention avec la commune d'Ablis pour permettre l'accès au relais assistantes maternelles d'Ablis à la commune de Boinville Le Gaillard. Une participation financière sera demandée aux communes en contrepartie de l'accès à ces services, à hauteur de 3,37 € par habitant.

#### ⇒ Demandes de dons et subventions

Le conseil municipal a donné son accord à l'unanimité pour attribuer une subvention :

- de 600 € à l'ADMR,
- de 150 € à la prévention routière.

#### ⇒ Sécurité sur la nationale 191

Considérant l'importance du trafic quotidien sur la Route Nationale 191, les accidents répétitifs et l'absence de sécurité notamment en ce qui concerne les intersections avec les voies communales et départementales, compte tenu du fait que cette route est utilisée pour les circuits scolaires, le conseil municipal a pris une délibération pour :

Demander à l'Etat de prendre des mesures urgentes quant à la mise en sécurité de cette voie et de l'aménager en conformité avec le volume de son trafic.

Cette demande sera transmise au Ministre en charge des Transports, au Président du Sénat et au Préfet des Yvelines sous couvert du Sous-Préfet de Rambouillet.

#### ⇒ Transport scolaire

L'exercice de la compétence en matière d'organisation et de financement des transports scolaires en Ile de France relève du syndicat des transports en Ile de France (STIF), mais celui-ci permet d'organiser une délégation de compétence avec une Autorité Organisatrice de Proximité.

Considérant l'intérêt de gérer au plus près des besoins des usagers la compétence de transport scolaire, Le Conseil Municipal accepte la délégation de compétence pour les circuits spéciaux de transport scolaire et précise que cette délégation sera assurée par la CAPY.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal a accepté la nouvelle version des statuts et la nouvelle définition de l'intérêt communautaire portant sur la modification de la compétence transport scolaire.



## La mairie vous informe

### L'essentiel des conseils municipaux des 18 décembre 2010 et 11 février 2011 (suite)

#### ⇒ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. La commune de Boinville le Gaillard est concernée par le SAGE de la nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés, élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) et adopté par cette dernière en date du 15 septembre 2010.

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable sur ce projet qui comprend :

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) définissant les conditions et les objectifs qui vont permettre d'atteindre une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau.

Le règlement qui définit les priorités d'usage de la ressource en eau et les mesures nécessaires à la restauration et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

#### ⇒ Emprunt :

Dans le cadre du fond de concours pour la rénovation des écoles, la quote part de Boinville le Gaillard à régler à la Capy s'élève à 64 903€. Sachant qu'un emprunt arrive à terme, Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal d'en souscrire un nouveau pour régler cette somme.

#### ⇒ Remise de prix 2011

Le Conseil Municipal décide de reconduire une remise des prix pour les élèves de l'école. Les prix seront remis lors d'une matinée porte ouverte organisée par l'école le samedi 18 juin.

#### ⇒ TNT

Concernant le passage au tout numérique, Madame Michèle Bunel est nommée référente de la commune afin d'informer les administrés sur les conditions de mise en place de ces actions.

#### ⇒ Un camion pizza à Boinville

Le Conseil Municipal a autorisé le stationnement d'un camion de pizza sur le parking de la mairie et a décidé que le montant de la redevance d'occupation du domaine public serait fixée à 75€ par trimestre.

### Le point sur les travaux

Après une longue interruption liée aux intempéries, les travaux de réfection de la façade nord de la Mairie, annoncés lors du précédent numéro, ont repris. Les fenêtres ont été changées et c'est maintenant l'isolation des murs par l'extérieur qui est en cours. Un enduit sera ensuite réalisé pour finaliser l'opération.



La rénovation de la dernière classe étant terminée, il ne reste plus que la rampe d'accès à effectuer pour finaliser l'ensemble. Cette rampe offrira une issue de secours adapté aux personnes handicapées.

La Mairie n'était pas protégée par un système d'alarme contre les intrusions, c'est maintenant chose faite. Un système moderne a été installé, il couvre également la garderie - centre de loisirs.

Dans le courant du 1er semestre de cette année, le columbarium et le jardin du souvenir, seront installés et créés dans notre cimetière. Nos employés communaux vont se charger de cette mise en place,

Le financement de ces 2 opérations, alarmes et columbarium, sont réalisés en partie grâce à des DGE (dotation globale d'équipement).



## *La mairie vous informe*

### *Le Relais d'Assistantes Maternelles*

Pour la première fois, les assistantes maternelles de Boinville le Gaillard se sont retrouvées dans l'ancienne salle des jeunes de Boinville pour une animation proposée par la responsable du Relais d'Assistantes Maternelles d'Ablis. Chaque mois, une rencontre sera proposée à Boinville le Gaillard, mais les assistantes maternelles qui le veulent pourront également profiter des diverses activités proposées à Ablis.

Les parents employeurs sont également concernés par ce service. Des permanences administratives au Relais d'Ablis sont ouvertes au public le mardi de 13h30 à 15h30, le jeudi de 13h30 à 18h30, le premier samedi de chaque mois de 9h à 12h30 ou sur rendez-vous.

Qu'est ce que le Relais d'Assistantes Maternelles? C'est un service municipal gratuit à l'intention des familles, des assistantes maternelles et des enfants. Il n'est pas un organisme employeur.

Le relais apporte aux familles des informations et des conseils en matière d'accueil d'enfant chez une assistante maternelle, il propose une aide dans les démarches liées à la fonction d'employeur (contrat de travail, convention collective...).

Le relais informe les assistantes maternelles agréées ou souhaitant le devenir sur leurs droits et leur statut. Mais c'est aussi un lieu neutre pour rompre l'isolement, échanger sur le travail auprès des enfants, organiser des ateliers d'éveil pour les enfants.

Le relais est un lieu d'éveil pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leur assistante maternelle. C'est un moyen pour eux de découvrir en douceur la collectivité.

**Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Mme Bonnamy-Balp, responsable du RAM au 01 30 46 06 21. RAM – 10 rue de la Mairie 78690 Ablis – ram-ablis@wanadoo.fr**

### *Eclairage public*

En France, les dernières enquêtes nationales notent que l'éclairage public représente en moyenne 48% de la consommation totale d'électricité des communes, et 37 % des dépenses. L'ADEME estime que les économies sur ce poste peuvent atteindre 20 à 40 % avec des investissements de surcroît rentables. Une enquête de la Direction Générale des Collectivités Locales et de l'ADEME note que l'éclairage public représente en France 4% des émissions totales de gaz à effet de serre...

Afin de réduire ces coûts et de contribuer à la diminution de la pollution nocturne, des programmeurs ont été installés sur la commune. Dorénavant, l'éclairage public est arrêté de 0h à 5h en semaine, le week end, il reste actif toute la nuit.

Contrairement aux idées reçues, l'éclairage n'est pas un gage de sécurité. Mal conçu ou d'une puissance excessive, l'éclairage peut-être utilisé à profit par les malfaiteurs. Il faut rappeler que les derniers cambriolages sur la commune ont eu lieu en plein jour.

### *Plan de déneigement*



Enfin, l'hiver passe le relais au printemps ! Ce premier nous a pris par surprise dès le début de novembre avec le froid certes, mais principalement par la quantité de neige tombée. Nos employés municipaux n'ont pas ménagé leurs efforts pour rendre nos routes et carrefours praticables.

Avec le tracteur équipé de la nouvelle lame de déneigement, ils ont parcouru les routes principales, les virages et carrefours dangereux, pour répandre au fil des jours de neige, plus de six tonnes de sel, stock vite épuisé au vu des quantités de poudreuse tombée.

En février, compte tenu des difficultés d'approvisionnement en sel, ils ont dû y palier en répandant du sable mélangé, lors des derniers soubresauts de l'hiver. Avant et pour le prochain hiver, que tout le monde souhaite bien évidemment moins rude, nous vous ferons part du PLAN de DENEIGEMENT que la mairie met en place, fort de l'expérience des années précédentes.





## La mairie vous informe

### Accueil loisirs : Sortie à l'aquarium du Trocadéro



Lors des vacances de février, les enfants qui fréquentaient le centre de loisirs de Boinville ont eu la joie de visiter l'aquarium du Trocadéro à Paris. A leur retour, enchantés par cette sortie, et sous l'impulsion de l'équipe d'animation, les locaux du centre se sont rapidement transformés en aquarium géant !!

Des poissons de toutes sortes, fabriqués par les enfants, ont envahi les lieux, les uns suspendus au plafond, les autres accrochés aux murs.



A chaque période de vacances scolaires, l'équipe d'animation s'attache à proposer un thème d'animation ou une sortie différente, quelle sera la prochaine ?

Réponse aux vacances de Pâques !!



## Environnement

### Arrêté préfectoral contre le bruit (extraits de l'arrêté n°08 -038 du 25 mars 2008)

#### Quelques rappels utiles pour bien profiter de nos jardins...

Article 9 - Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions et **toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux**, tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, d'installations de ventilation, de chauffage et de climatisation ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux.

Les propriétaires ou utilisateurs de piscines individuelles sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas sources de gêne pour le voisinage.

Article 10 - Les **travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Article 12 - **Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.**

Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé.

Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.





# Environnement

## Le Guide des usagers des transports



Le Syndicat Intercommunal des Transports de la Région de Dourdan (SITRD), vient de publier un « Guide des usagers » des transports.

Ce guide s'adresse à tous, enfants se rendant en car aux collèges et lycées de Dourdan, mais également à toute autre personne utilisant ce moyen de transport, et pour l'ensemble des lignes qui dépendent du SITRD.

Il explique ce qu'il faut ou ne faut pas faire en tant qu'utilisateur (enfants ou adultes), mais également les droits et obligations du transporteur et des chauffeurs. Il donne aussi quelques informations quant aux titres de transport, aux amendes encourues en cas de non respect des règles, et comment contacter le syndicat et les transporteurs.

La mairie se chargera de le remettre aux futurs utilisateurs, lors de leur demande de carte Imagin'R. Ce guide sera également remis par les établissements scolaires (collèges et lycées de Dourdan), lors de l'inscription.

Si vous souhaitez vous le procurer dès maintenant, il est disponible en mairie.

### Des associations locales qui méritent notre attention

Plusieurs associations locales luttent pour nous, afin de maintenir un certain art de vivre dans notre région de Beauce et du Hurepoix. Elles ont besoin de notre soutien pour aboutir dans leurs démarches.

- **L'A.C.C.E.T « Association Contre le Centre d'Enfouissement Technique de Groslieu »**

La lutte de cette association a enfin porté ses fruits. En effet, Madame Régine Libaude, Présidente de l'association et Maire d'Allainville aux Bois, nous a fait part d'une excellente nouvelle : l'Etat a enfin renoncé à la méga décharge à Groslieu. Ce succès est dû à la motivation, à l'acharnement et à la mobilisation pendant de longues années de cette association et au soutien de ses adhérents.

Ce n'est pas pour autant que l'association sera dissoute, elle se met en veille jusqu'à la disparition de la mention du CET de Groslieu de tous les documents d'urbanisme et de programmation officiels.

Fort de son expérience, l'association ACCET soutient plus que jamais **ADSE Saint-Escobille « Association de Défense de la Santé et de l'Environnement »** qui lutte pour que soit abandonné un projet similaire à celui de Groslieu. Le site retenu se situera à Saint-Escobille (91), de nouveau aux portes de chez nous.

- **L'A10 Gratuite « Association pour la gratuité des autoroutes A10 et A11 en Ile de France »**

Depuis de nombreuses années, cette association se mobilise pour la gratuité des tronçons d'autoroutes A10 et A11 en Ile de France (au même titre que les péages de l'A1, l'A13 et l'A16). En effet, les riverains des péages de Dourdan, Ablis et Allainville aux Bois devant se rendre à Paris ou dans la banlieue sud de Paris doivent acquitter un droit de passage alors que ces 3 péages sont en Ile de France. Pour échapper à cela, nombreux sont ceux qui se voient contraints d'emprunter le réseau secondaire, entraînant une surcharge de ce dernier, ainsi que des coûts d'entretien et d'aménagement qui pèsent sur les collectivités, sans parler de l'impact environnemental. Avec des autoroutes gratuites, les sommes dépensées pour cet entretien pourraient être investies dans une politique de transports collectifs mieux adaptée.

- **L'ACNAB « Association Agir Contre les Nuisances Aériennes à Bonnelles et sa Région » et CNADR « Collectif Contre les Nuisances Aériennes sur Dourdan et sa Région »**

Ces deux associations se sont créées suite aux modifications des couloirs aériens. Beaucoup d'entre nous ont pu le remarquer, les avions survolent plus souvent notre commune, et engendrent de ce fait plus de bruit et de désagréments que précédemment.

Retrouvez-les sur Internet :

[www.accet-groslieu.com](http://www.accet-groslieu.com)

[www.adse-saintescobille.com](http://www.adse-saintescobille.com)

<http://a10gratuite.free.fr>

<http://acnab.free.fr/>

<http://cnadr.blogspot.com>

**La liste peut être plus longue, et nous ne pouvons les citer toutes. Mais elles ont besoin de tous et de toutes pour les appuyer, et conserver ce bien-être que beaucoup viennent rechercher dans notre région.**



## Zoom sur...

# Les réalisations de la mairie en 2010

### Travaux

Les travaux de réfection de la **voie communale n°1** qui relie la départementale 116 à la départementale 988 via Bretonville ont été financés par le Conseil Général et les communes d'Ablis et Boinville Le Gaillard (en fonction de leurs linéaires respectifs).

Dans ce cadre, la commune de Boinville a procédé à des **aménagements à l'entrée de Bretonville** (vitesse limitée à 30 km/h, installations de panneaux de stop, plateau surélevé et interdiction de circulation aux véhicules de plus de 3,5 tonnes).

Les autres opérations de **réfection des 18 km de voies communales** ont représenté un coût de 40 000 euros.



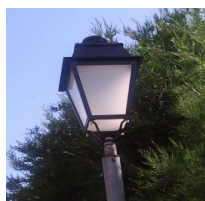
**La cloche de notre église** a été remise en fonctionnement après une très longue période d'interruption. Le mécanisme de tintement ainsi que les boîtiers de commande électronique ont été changés et le cadran est désormais lumineux. Cette réparation marque l'achèvement des travaux extérieurs, dans l'attente du ravalement de la façade sud, à intégrer dans un futur plan de travaux, ainsi que les travaux de remise aux normes électriques et une étude sur un chauffage plus approprié.

S'agissant **de la garderie**, un dispositif additionnel de chauffage en cas de grand froid a été installé sur la pompe à chaleur de la garderie. Les clôtures et les jeux extérieurs sont aussi opérationnels.



L'aménagement paysager des abords est pratiquement terminé, il reste les arbres à planter dans les cours et l'aire de jeu. Les dysfonctionnements sur les bornes lumineuses ont été signalés au fournisseur et la mairie attend sa réponse quant aux défauts constatés.

**La voie d'accès à l'école et à la garderie** a été refaite afin qu'elle soit accessible aux véhicules de secours. De même pour avoir un accès aux personnes à mobilité réduite, le parking de la mairie a été refait ainsi que la rampe d'accès.



En matière **d'éclairage public**, le programme 2010 est reporté sur 2011 avec l'extension de la rue du Prieuré et le remplacement des candélabres devant la salle polyvalente par de nouveaux plus performants. De nouveaux programmeurs électroniques ont été achetés, ils nous permettent de moduler des coupures d'éclairage nocturne en fonction des jours et des lieux.

Enfin, les **radiateurs de la salle polyvalente** ont été changés, pour bénéficier d'une chaleur plus agréable et également plus économique.





## Zoom sur...

# Les réalisations de la mairie en 2010 (suite)

### Achats

En 2010, la mairie a fait l'acquisition de matériel pour les services municipaux :

- un godet avant pour le tracteur, ainsi qu'une véritable lame de déneigement,
- Une machine à laver les sols pour remplacer l'ancienne, tombée en panne,
- Un nouveau réfrigérateur plus grand et plus économe pour la salle polyvalente, l'ancien étant également tombé en panne.

### Services proposés aux habitants

Comme prévu, les périodes d'ouverture de la garderie accueil loisirs ont été étendues pour permettre **l'accueil des enfants pendant les vacances scolaires (depuis juillet) et le mercredi (depuis septembre)**. La fréquentation, initialement réservée aux communes de Boinville le Gaillard et Allainville aux Bois, reste peu importante, aussi, la mairie a engagé une campagne de communication auprès des communes voisines.

Le **transport scolaire** avait été modifié à la rentrée 2009 suite au regroupement scolaire, avec la desserte d'un lieu supplémentaire. Depuis la rentrée 2010, les trajets ont été optimisés et ont permis de réduire le kilométrage et le temps passé. L'objectif final vise l'accueil de tous les élèves des deux communes sur un même site : les élèves de maternelle à Allainville, les élèves de primaire à Boinville.



### L'OSASC

L'Osasc vous informe qu'il n'y aura pas de repas à thème cette année car nous vous préparons une « grosse surprise » pour 2012. Mais rassurez-vous, il y aura toujours la fête du 13 juillet et une brocante, qui cette année aura lieu le 11 septembre.

A très bientôt,

Le Président



## Du côté des associations

### BOINVILLE JEUNESSE

L'association Boinville Jeunesse a organisé son carnaval annuel le samedi 19 mars, à la salle polyvalente.

Au programme : défilé dans les rues de Boinville, jeux, dégustations de crêpes et de bonbons...



Une trentaine d'enfants ont participé à ces activités.

Prochain rendez-vous : la kermesse, le samedi 18 juin.





## Du côté des associations

### LE CLUB DES HIRONDELLES



Le premier trimestre de cette année fut encore bien chargé pour Les Hirondelles.

Tout d'abord et pour bien commencer l'année, les Hirondelles se sont dit « Bonne Année » dans une chaude ambiance, au son de l'accordéon et du saxo, jusqu'au petit matin.

Elles se sont quittées après avoir dégusté la soupe à l'oignon.

Le 22 janvier, une sortie à Dourdan, les a conduites au théâtre pour voir « Je veux voir Mioussov » une comédie jouée par une troupe amateur de la région.

Le 13 Février notre traditionnel « Concours de belote » a permis à 36 équipes de taper le carton.

Le 12 mars une sortie au Cratère à Saint Arnoult en Yvelines, nous a donné l'occasion de voir « Famille de star », comédie familiale et contemporaine.

Et les Hirondelles s'agrandissent, en effet nous avons eu le plaisir d'accueillir quatre nouvelles Hirondelles Boinilloises. Bienvenue et merci à elles de nous avoir rejoints.

## Infos diverses

### Prévention et sécurité

Plusieurs cambriolages ont eu lieu ces dernières semaines dans notre commune. L'article au verso, rédigé par le ministère de l'intérieur, rappelle quelques conseils de sécurité importants.

### SIAEP

Créé il y a une dizaine d'années, le site du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) ne répondait plus à la demande actuelle des usagers.

Fort de ce constat, le syndicat a décidé de le mettre à niveau. Il est dorénavant possible de gérer son compte en ligne et d'accéder à l'historique de ses relevés, de ses factures, etc...

Pour y accéder : [www.siaep-ablis.com](http://www.siaep-ablis.com)



**tous les messages et annonces à adresser au journal peuvent être déposés dans la corbeille qui se trouve au secrétariat de la Mairie**

Rédacteur en chef Jean-Louis Florès

Rédacteurs / concepteurs Laurent Bodhuin, Michèle Bunel, Claudine Florès, Catherine Lachaussée

# Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

## PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...).

Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.

Fermez la porte à double tour, même

lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce

de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

**Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou**

## EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

**Dans le cadre des opérations "Tranquillité vacances" organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.**



## SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction. Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre,
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur.

**Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.**

## VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

**Opposition** : carte bancaire : 0 892 705 705 chéquier : 0 892 68 32 08

**Signalement de téléphones portables volés :**

SFR:10 23 Orange : 0 800 100 740 Bouygues Telecom : 0 825 005 700